

Commune de

CAUFFRY

PLAN LOCAL
D' URBANISME

MODIFICATION N°1

APPROBATION
Vu pour être annexé à la
délibération en date du :

4a

REGLEMENT GRAPHIQUE
PLAN DE DECOUPAGE EN ZONES "Territoire communal"

Echelle : 1/5000e

Limite et nom de zone

Les zones urbaines

- UA

Zone urbaine centrale, hameau de Soutraine ancien, Route de Mouy et rue de Liancourt
- UB

Zone urbaine péricentrale essentiellement pavillonnaire : extension récente du centre ancien, hameau de Soutraine pavillonnaire, coteau de Rantigny, extension récente entre la RD1016 et la voie ferrée, route de Mouy
- UE

Zone urbaine accueillant des activités
- UEa

Zone urbaine accueillant des activités non nuisantes dans la zone résidentielle
- UEc

Zone urbaine accueillant des activités non nuisantes (limitées aux bâtiments existants)
- UY

Zone affectée au domaine public d'exploitation ferroviaire
- 1AU

Zone destinée à l'extension de l'habitat

Les zones agricoles et naturelles

- A

Zone agricole
- N

Zone naturelle
- Nh

Zone naturelle accueillant des habitations

Secteurs d'Orientation d'Aménagement et de
Programmation

- Périmètre soumis à une Orientation d'Aménagement et de Programmation

Prescriptions du Plan Local d'Urbanisme

- Espace Boisé Classé au titre de l'article L.113.1 du Code de l'Urbanisme
- Espace paysager à préserver au titre de l'article L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Espace à préserver pour des motifs d'ordre écologique au titre de l'article L.151-23 du code de l'urbanisme
- Eléments bâtis à préserver au titre du L.151-19 du Code de l'Urbanisme
- Emplacements réservés
- Section de rue soumise à des dispositions particulières relatives à l'implantation des constructions

